

Assemblée Générale extraordinaire de l'association **« APESAC » du 18 novembre 2020**

Le dix-huit novembre 2020 à 20H45, les membres de l'association « APESAC » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, par visioconférence.

L'Assemblée générale est présidée par Madame Marine Martin, Présidente de l'APESAC. Emilie Dechâtres est secrétaire de séance.

Un total de 40 adhérents présents.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Marine Martin ouvre l'assemblée générale en rappelant l'ordre du jour suivant :

- 1- Déménagement du siège social de l'APESAC
- 2- Actualités
- 3- Questions diverses

L'ordre du jour étant approuvé, Madame Marine Martin met aux voix les différentes résolutions :

I. DEMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE L'APESAC

En application de l'article 3 des statuts de l'association, le conseil d'administration a procédé au changement du siège social de l'association qui est désormais sise au 8 rue Ramon Saguardia, 66450 Pollestres. Cette décision est soumise à l'accord de l'assemblée générale.

Le changement d'adresse est soumis au vote.

Le changement d'adresse est approuvé à l'unanimité

II. ACTUALITES

→ Mise en examen de SANOFI

SANOFI a été mis en examen en février pour « tromperies aggravées et blessures involontaires », le 03 août 2020, SANOFI a été mis en examen pour « homicides involontaires ». C'est une grande avancée pour les familles qui se sont lancées dans une procédure pénale, et un signal fort à l'encontre du laboratoire.

→ Mise en examen ANSM pour homicide involontaire

Le 10 novembre 2020, mise en examen de de l'ANSM pour « blessures et homicides involontaires par négligence ». L'agence n'a pas joué son rôle de gendarme du médicament dans la commercialisation de la Dépakine, ils devront s'expliquer lors d'un procès pénal.

→ Action de groupe

La plaidoirie de l'action de groupe de l'APESAC aurait dû avoir lieu le 16 décembre prochain. Le juge en charge du dossier est malade (COVID), l'audience est repoussée au 24 mars. Le calendrier sera donné à cette date.

→ Dispositif ONIAM

➤ Le 14 octobre 2020, Marine Martin a participé au Conseil d'Orientation à l'ONIAM : L'ordre du jour comportait le projet d'orientation relative à l'indemnisation des frais de déplacements exposés par les victimes du valproate de sodium dans le cadre de leur suivi. Elle a rencontré le nouveau Président du Collège d'Experts M. Le Gallo. Entre la Covid-19, la réforme du système avec la fusion, le délai avant la nomination des nouveaux présidents et experts, les retards se sont cumulés. Les réunions de travail ne pouvaient pas se faire en visioconférence, ils n'étaient pas encore équipés. 11 réunions étaient prévues en novembre et 7 en décembre qui ont été maintenues.

➤ Le 2 Novembre 2020, l'Assemblée nationale a voté [l'amendement II 1030](#), qui vise à relever de 30% à 50% le montant des pénalités à l'encontre de SANOFI, dans le but d'inciter SANOFI à participer à l'indemnisation.

Marine Martin a fait une demande de rendez-vous au Premier Ministre Jean Castex, pour améliorer le dispositif de l'ONIAM, nous n'avons pour le moment pas reçu de réponse.

➤ Les indemnités des frais kilométrique :

Un barème a été proposé et discuté. Les familles pourront choisir soit le barème soit les frais réels.

➤ Le PNDS va être révisé, Marine Martin a demandé à le consulter.

→ Assemblée Générale 2021

Aux vues des restrictions sanitaires actuelles il est difficile d'envisager et d'organiser la prochaine Assemblée Générale de l'APESAC. Néanmoins un lieu a été sélectionné à Narbonne (11), ainsi qu'une date, le week-end du 3/4 Juillet. Si ce week-end ne pouvait être maintenu, une rencontre sur une seule journée, éventuellement sans repas, en fonction des contraintes sanitaires, serait organisée à Argelès (66) ou à Pollestres (66). Nous reviendrons vers vous prochainement avec plus d'informations.

III. QUESTIONS DIVERSES

→ Qui rajoute les pathologies dans le PNDS ?

Marine Martin répond à la question.

→ Combien de familles ont été indemnisées à l'ONIAM ?

Marine Martin répond à la question.

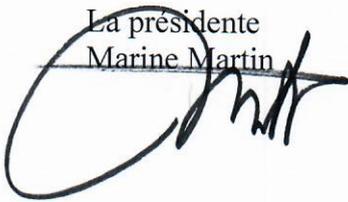
→ Des petits enfants ont-ils été touchés ? Quelles sont les séquelles ?
Marine Martin répond à la question.

→ Est-ce que les filles G2 ont des difficultés à tomber enceintes ?
Marine Martin répond à la question.

→ Est-ce qu'il y a une reconnaissance de la Dépakine dans la prise en charge du diagnostic et des soins de l'enfant ?
Marine Martin répond à la question.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 22h38.

La présidente
Marine Martin



Le secrétaire de séance
Emilie Dechâtres

